

Le 12 juin 2023

Comité permanent des langues officielles

Sénat du Parlement du Canada

Marla Bryant K.C.

Au Comité permanent des langues officielles

On a beaucoup discuté de la façon dont le projet de loi C-13 renforcera le français au Québec et de l'impact qu'il pourrait avoir sur la minorité anglophone. Toutefois, un point essentiel semble échapper aux gens. **L'adoption de ce projet de loi pourrait bien marquer le début de la désintégration du Canada en tant que pays.** Je passe souvent plusieurs mois d'hiver aux États-Unis et j'ai vu des textes législatifs apparemment anodins déchirer peu à peu le pays, dont l'avenir est loin d'être assuré. L'adoption de ce projet de loi constituerait un pas de géant dans cette direction.

J'ai suivi les arguments juridiques sur ce que le projet de loi C-13 signifiera pour la communauté anglophone, dont vous avez beaucoup entendu parler, mais je vis au Québec depuis 1968 et j'ai vécu des expériences personnelles qui démontrent à quel point les lois linguistiques ont nui aux anglophones. Ce projet de loi aggravera la situation si la Charte des droits du Québec est adoptée en tant que partie de la législation.

Ces droits restreints nuiront encore plus aux francophones qu'aux anglophones à l'avenir.

Je suis une juriste qui a travaillé pendant près de 25 ans au ministère de la Justice dans divers services juridiques, à la recherche, à l'approbation et à la négociation de revendications territoriales spécifiques et globales dans tout le pays, dont 10 ans à porter la revendication du Nunavut dans l'Arctique oriental jusqu'au stade de l'accord de principe, et j'ai géré une partie du processus pendant de nombreuses années. C'est dire que je suis au courant des droits. J'ai suivi de loin les discussions autour du projet de loi C-13.

J'ai déménagé à Chelsea, au Québec, en 1968, l'année où j'ai commencé mes études en droit. Après cela, j'ai décidé d'essayer d'apprendre le français, même si c'est la seule matière dans laquelle j'ai échoué à l'école. J'ai rejoint le ministère de la Justice en 1973 et, pendant 10 ans, j'ai profité de toutes les occasions pour suivre des cours de français. Pendant cette période, j'ai fait l'expérience de l'application pratique de toutes les théories d'enseignement des langues expérimentées par le gouvernement.

En 1995, j'ai suivi une formation linguistique à temps plein, une exigence du poste de direction que j'occupais. À l'époque, je me souviens avoir lu régulièrement le magazine *Macleans* et son équivalent francophone, *L'Actualité*, qui étaient les magazines nationaux les plus lus par les Canadiens. Je pensais à l'époque que cela allait mal se terminer parce qu'il était clair que les parties ne s'écoutaient pas, un signe certain qu'il n'y avait aucune chance d'aboutir à une solution. Le résultat très serré du référendum

québécois aurait dû constituer un signal d'alarme pour le Parlement, qui aurait dû réfléchir sérieusement à ce qu'il convenait de faire. Cela ne s'est pas produit.

Le gouvernement a augmenté le nombre de postes bilingues dans tout le pays et a proposé davantage de formations linguistiques.

La raison pour laquelle les programmes linguistiques n'ont pas permis d'apaiser le sentiment séparatiste est que l'on n'a pas vraiment examiné ce qui se passait et que le Secrétariat d'État, composé en grande partie de francophones, n'était pas conscient du problème, car son personnel maîtrisait les deux langues. Bien que les programmes relevant de la *Loi sur les langues officielles* aient permis de pourvoir un grand nombre de postes gouvernementaux avec des personnes bilingues, il existait un problème inhérent qui excluait la plupart des Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones.

Le problème était de savoir qui réussissait les tests et obtenait ces emplois. Par exemple, les francophones de l'Est du Québec réussissaient rarement le test de compétence en anglais. Les candidats qui réussissaient le mieux étaient originaires du Nouveau-Brunswick, de l'Est ou du Nord de l'Ontario ou de l'Ouest du Québec, où les communautés étaient bilingues et où les enfants apprenaient l'anglais en interagissant au sein de leur communauté. Les autres candidats retenus étaient issus de familles dont l'un des parents parlait les deux langues et avait transmis ces connaissances à ses enfants. Les Québécois qui se sentaient exclus avaient raison; ils étaient largement exclus. Il ne suffit pas d'avoir une personne dans un poste bilingue, il faut que le pays soit pleinement représenté.

L'argument selon lequel le Québec a besoin du projet de loi C-13 pour protéger la langue française n'est plus valable. Il fut un temps où l'anglais prédominait et où les francophones étaient désavantagés. Ce n'est plus le cas. Au Québec, ce sont les francophones qui gagnent le plus d'argent. Ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement du Québec a utilisé cette excuse pour blâmer les anglophones pour les nombreux problèmes qu'éprouvaient les francophones avant la « Révolution tranquille ». Ce n'est pas par hasard que les anglophones avaient pris de l'avance, surtout ceux qui n'étaient pas catholiques. Il était difficile pour les Québécois de nourrir leur famille et de lui donner une bonne éducation alors qu'ils avaient en moyenne huit enfants et souvent beaucoup plus. Tant qu'ils adhéraient à la religion catholique, ils avaient le devoir moral d'avoir autant d'enfants que possible. Ils devaient aussi verser 10 % de leurs revenus à l'Église, qui gérait les écoles et les services sociaux. Cette pratique a aussi empêché de nombreux Irlandais du Québec et d'autres régions du pays de progresser pendant de nombreuses années. Les écoles catholiques, que j'ai également fréquentées, désapprouvaient la pratique des affaires, et les seules professions réellement acceptables en dehors du clergé étaient le droit et la médecine. Les hommes d'affaires fortunés qui faisaient des dons importants à l'Église étaient l'exception à cette règle. Duplessis et son gouvernement soutenaient ce point de vue et comme de nombreux petits centres n'avaient pas d'école secondaire, les études secondaires étaient impossibles pour une grande partie de la population. Cette politique a également touché la communauté anglophone, une situation mise en lumière, dans une certaine mesure, dans un article paru dans le *Star Weekly Newspaper* dans les années 1950 qui affirmait que de nombreux francophones et anglophones des régions rurales du Québec étaient aussi peu éduqués et évolués que les montagnards arriérés des Appalaches. Les commissions scolaires ont ensuite construit de grandes écoles secondaires régionales et ont transporté les élèves sur de longues distances pour leur permettre de bénéficier d'une meilleure éducation et d'une vision plus large du monde.

Les séparatistes voulaient l'égalité avec leurs voisins anglophones, mais cela n'a pas tardé à aller plus loin. Ils voulaient un pays distinct. Les tentatives du Canada pour changer ce discours ont échoué lamentablement parce qu'il n'a pas pris le temps d'écouter réellement ce qui se disait au Québec et de corriger l'idée selon laquelle tous les problèmes étaient la faute des anglophones. La ville de Québec fut, à une certaine époque, composée à 50 % d'anglophones, et l'Ouest du Québec a été colonisé à l'origine par une majorité de paysans irlandais et écossais victimes de persécutions en Grande-Bretagne. Les riches, pour la plupart originaires de la Grande-Bretagne ou des États-Unis, ont exploité une grande partie de la population, en particulier au XIX^e siècle, époque où aucune loi ne limitait les prérogatives des requins de la finance. Les politiques du gouvernement séparatiste du Québec ont poussé de nombreux anglophones à quitter la province et, dans le même temps, ont fait perdre à Montréal son statut de métropole du pays.

Si l'on écoute attentivement le premier ministre Legault, on constate qu'il s'inquiète du fait que les habitants de Montréal **ne parlent pas français à la maison**, bien que la plupart d'entre eux parlent français au travail. La langue qu'ils utilisent n'est pas nécessairement l'anglais et la plupart des immigrants ont tendance à utiliser leur langue première à la maison; il en a presque toujours été ainsi. Les enfants ne suivent généralement pas ce modèle, car ils souhaitent s'intégrer à la société francophone. L'obligation pour les nouveaux immigrants d'apprendre le français en six mois équivaut à leur interdire l'accès au Québec, car presque personne ne peut apprendre une langue aussi rapidement. Au cours des 200 dernières années, ce sont les enfants d'immigrés qui ont appris à parler couramment le français ou l'anglais et se sont intégrés à la société.

Il devrait y avoir une liberté de mouvement au pays, mais compte tenu des nombreuses restrictions imposées par les lois linguistiques du Québec, cela pourrait ne plus être possible.

M. Legault est une figure paternelle charmante; je l'ai regardé sur CTV dans le cadre des points de presse quotidiens sur la COVID, et ceux-ci étaient bien meilleurs que tout ce qui s'est fait ailleurs au Canada. M. Legault rassurait la population que le gouvernement avait la situation en main, alors que la province a connu le taux de mortalité lié à la COVID le plus élevé au pays. Il a le même charme qu'Erdogan en Turquie, Victor Orban en Hongrie et d'autres leaders populistes qui piétinent les libertés individuelles et la démocratie et créent un récit historique qui explique toutes les transgressions qu'ils peuvent avoir commises par le fait que leur peuple a été victime d'oppression, et que celui-ci a un passé glorieux qu'il faut raviver. Le même scénario se déroule aux États-Unis.

M. Legault ne réussit pas à rassurer les anglophones, car nous avons pu voir ce qui se passait dans le reste du pays sur les chaînes anglophones hors du Québec et constater que, tandis qu'il tentait de rassurer les Québécois, ces derniers étaient plus nombreux à mourir de la COVID que le reste de la population canadienne.

J'ai été personnellement touchée par ce discours séparatiste.

Mon mari était un patient anglophone qui a été négligé dans un hôpital québécois, ce qui l'a rendu quadriplégique et incapable de parler. L'affaire n'a jamais été portée devant les tribunaux parce que les preuves contre le médecin et l'hôpital étaient toutes dans leurs dossiers et qu'ils ne pouvaient pas les nier. Il suffit de dire que le règlement à sept chiffres que j'ai obtenu et que je ne suis pas autorisée à divulguer indique qui était en tort.

Deux de mes enfants et moi-même sommes atteints de dyslexie et aucun d'entre eux ne pourrait terminer l'école secondaire aujourd'hui si la législation proposée est adoptée, bien qu'ils soient tous deux diplômés de l'université et qu'ils aient une carrière florissante. J'ai étudié la neurolinguistique pour découvrir pourquoi mes enfants avaient un problème d'apprentissage des langues, en particulier de l'écriture, et c'est parce que leur cerveau traite le langage dans des parties du cerveau différentes de celles du reste de la population et que certains centres cérébraux ne fonctionnent pas dans cette région du cerveau.

L'équipe de l'Université Harvard qui a mené des recherches fondamentales sur la dyslexie a été en mesure de définir la nature et l'étendue de la dyslexie, en particulier en ce qui concerne l'écriture. Elle a montré que la dyslexie touche jusqu'à 20 % de la population. **L'un des groupes les plus touchés par la dyslexie est celui des ingénieurs et des programmeurs informatiques**, qui s'orientent vers ces domaines parce que le langage informatique et les mathématiques utilisés dans ces études ne sont pas touchés par la partie du cerveau qui limite leurs capacités d'écriture. Ces étudiants potentiels quittent parfois la province ou n'atteignent jamais leur plein potentiel, ce qui est une grande perte pour la province. En outre, il a été constaté que 15 % de la population carcérale est composée de personnes atteintes de dyslexie qui n'ont pas réussi à l'école ni plus tard dans la vie.

Jusqu'à récemment, les étudiants des cégeps anglophones devaient suivre un cours en français, mais n'étaient pas obligés de le réussir pour obtenir leur diplôme. La plupart des étudiants pouvaient réussir, car chacun passait d'abord un test de niveau et ceux qui n'avaient pas réussi à apprendre la langue étaient placés dans une classe de débutants. Mes enfants ont pu franchir cette étape et ont terminé leurs études universitaires.

Mes petits-enfants, qui sont bilingues et ont fréquenté un service de garde en français, craignent que les trois cours qu'ils devront suivre en français ne les désavantagent à l'université, car leurs notes dans ces cours risquent de faire baisser leur moyenne générale par rapport aux étudiants ayant reçu toute leur éducation en français. Cela leur portera préjudice, même s'ils fréquentent une université en dehors du Québec.

La dyslexie peut parfois vous donner un avantage. Elle vous donne une capacité étonnante à assimiler une grande quantité d'information et à voir les problèmes avec clarté. Dans le cadre de mon travail sur les revendications territoriales, il pouvait y avoir une montagne de documents et je pouvais tout de même clairement comprendre les enjeux et planifier la manière de les aborder.

LinkedIn vous permet désormais de mentionner la dyslexie comme l'une de vos compétences particulières.

Les francophones seront les grands perdants. Les anglophones peuvent toujours quitter la province, mais étant donné les restrictions imposées même aux écoles privées qui enseignent en anglais, plusieurs n'auront pas les compétences nécessaires pour étudier dans d'autres provinces et les syndicats de groupes tels que les infirmières et les enseignants auront peu de marge de manœuvre, car leurs membres finiront par être piégés par des compétences linguistiques insuffisantes pour s'installer ailleurs. Ainsi, les infirmières et les médecins pourraient ne plus être en mesure d'aller chercher des salaires plus élevés dans le reste du Canada ou aux États-Unis. La partie la plus aisée de la population enverra ses enfants dans des écoles privées dans une autre province ou engagera des professeurs privés.

Dans certains domaines comme les sciences et la programmation informatique, la majeure partie des travaux avancés se font en anglais et les étudiants francophones seront exclus. Même en France, les étudiants peuvent s'inscrire dans des écoles anglophones privées pour améliorer leurs compétences linguistiques.

Les promesses du gouvernement québécois selon lesquelles les services de santé en anglais ne seront pas touchés sonnent creux, car de moins en moins de diplômés en médecine seront capables de parler anglais.

La lutte se poursuit pour les experts ayant des compétences particulières qui ne peuvent pas apprendre le français, et certains hauts responsables ne veulent même pas envisager d'accorder des exceptions, même si le ministère a moins de chances d'atteindre ses objectifs. Les nouvelles politiques gouvernementales ne feront qu'aggraver cette situation.

Les étudiants francophones ne fuient pas la province aujourd'hui, car les avantages financiers ne sont pas la seule motivation pour accepter un emploi; la langue et la culture sont souvent encore plus importantes pour les gens.

Aucun des dirigeants des partis fédéraux ne veut s'attaquer à cette question, car ils ont tous peur de perdre des sièges au Québec.

Le Canada est devenu une société riche et ouverte parce qu'il a accueilli des personnes du monde entier et encouragé la diversité linguistique et culturelle. Le projet de loi C-13 inversera ces progrès au Québec.

J'ai beaucoup d'affection et d'admiration pour les femmes francophones, dont certaines font aujourd'hui partie de ma famille. J'admire particulièrement les Québécoises d'un certain âge qui ont dû lutter contre le fardeau d'une religion répressive et d'une culture qui les contraignait à une vie de labeur sans fin pour élever trop d'enfants. Elles ont pourtant devancé leurs homologues anglophones dans l'obtention de droits de la femme.

Si vous vous souciez de l'avenir des francophones et des anglophones au Québec, vous n'incluez pas la clause qui adopte la Charte des droits du Québec, laquelle limite les droits individuels aujourd'hui et risque de le faire encore plus à l'avenir.

Veillez agréer mes sincères salutations,

Marla Bryant K.C.